



Patage d'un magasin après le divorce

Par **elhidaya**, le **27/03/2011** à **18:47**

Bonjour,

je suis divorcé, je paie la pension A, et la pension compensatoire (688 euro). Je tiens tj le magasin qu'on a en commun; suite à la crise éco et des dettes que je dois aux divers fournisseurs avant et après mon divorce.

Je veux liquider le magasin pour fermer mes besoins et me libérer.

Questions:

Comment je peux prendre ma part le plus rapidement possible soit par l'intermédiaire d'un notaire ou non.

Est-ce que les dettes que je dois et que j'ai payé à mes fournisseurs et aux organismes différents (taxes, syndic etc.....) avant et après le divorce seront déduites ou partagées pendant la vente.

Si on passe devant le notaire comment ça va dérouler.

Si vous avez des renseignements complémentaires n'hésitez pas à me les passer.

Merci